

10 février 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 3 février 2025, le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a présenté lors d'une conférence de presse [le bilan de l'année 2024 en matière d'asile et d'immigration](#). Le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, a fait le point en matière d'accueil.
- Depuis février 2025, [une Division spécialisée dans les migrations et les réfugiés](#) a été créée au sein de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe. La nouvelle Division a été créée dans le but de consolider et d'intensifier les efforts du Conseil de l'Europe pour faire face à l'une des questions les plus pressantes auxquelles le continent est confronté aujourd'hui.
- En décembre 2024, l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé a publié un rapport intitulé « [Luxembourg: health system review 2024](#) ». Bien que l'infrastructure sanitaire du Luxembourg soit bien répartie, le pays dépend fortement d'un personnel de santé formé à l'étranger, ce qui soulève des inquiétudes quant à l'accessibilité des soins. La pénurie de personnel de santé est une préoccupation majeure au Luxembourg. Le pays se concentre sur le développement de nouveaux programmes de formation initiale pour ses professionnels de santé afin de réduire la dépendance à l'égard des professionnels formés à l'étranger.
- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié une prise de position intitulée « [Planned return hubs in third countries: EU fundamental rights law issues](#) », qui expose la position de l'Agence sur la création de « centres de retour » dans des pays tiers pour les migrants qui ont reçu l'ordre de quitter l'UE.

Chiffre de la semaine: Plus que 1.000

Les voies d'acquisition procédurale de la nationalité luxembourgeoise les plus couramment utilisées, par ordre décroissant, sont : l'option basée sur la preuve de 20 ans de résidence (1.476), l'option permettant au majeur dont le parent ou grand-parent est ou a été Luxembourgeois (1.461), la naturalisation (1.113), et enfin, l'option accessible à l'enfant né au Luxembourg à partir de 12 ans (1.034). Ces quatre démarches dépassent chacune les 1000 demandes.

Source : [Ministère de la Justice](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en